

**Diesel : le scandale
industriel perpétuel**

**Un congrès HLM
2017 très agité**

**Transport : étatiser
les risques, priva-
tiser les bénéfices**



**APL
PAS D'ÉCONOMIES
SUR LE DOS
DES LOCATAIRES
Signez la pétition !**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À L'ÉCOUTE DU TERRAIN

18/19 OCTOBRE BALARUC- LES-BAINS



Christian Méchain

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION



Après le premier chantier démarré fin août 2017 la seconde partie se poursuit dans une indifférence quasi générale. Certains en attendaient beaucoup, tant du côté des syndicats paysans que de nombreuses associations impliquées dans les 14 ateliers.

Des agriculteurs, qui espéraient des mesures immédiates pour améliorer leur rémunération, risquent d'être déçus. A mi-parcours, ONG environnementales, syndicats de paysans et associations de consommateurs ont émis des doutes sur la volonté d'« impulser le changement nécessaire » et ont sommé Emmanuel Macron de recadrer le processus.

Déséquilibrée, la composition des ateliers a soulevé aussi les critiques. L'attribution des présidences d'atelier, singulièrement, faisait la part belle aux responsables de la FNSEA, syndicat agricole majoritaire, et aux industriels de la transformation et de la distribution.

Les discussions au sein des ateliers ont mis en lumière le déséquilibre du rapport de force entre agriculteurs, d'une part, industriels et grande distribution, d'autre part. Ou encore les effets dévastateurs de la guerre des prix menée par les enseignes. D'autres mesures ont été demandées, comme la revalorisation du seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions et la définition du prix abusivement bas.

Sur la revalorisation du seuil de revente à perte, prix en dessous duquel un distributeur ne peut pas vendre ses produits, Michel-Edouard Leclerc estime que cette mesure entraînerait une revalorisation des prix de 5 à 15%.

En raison même de l'irréalisme de certains thèmes en débat et de l'extrême diversité des intervenants, ces ateliers sont davantage enclins à pratiquer un dialogue de sourds dans lequel chaque partie prenante défend son point de vue en ignorant souvent le contexte de concurrence européenne et mondiale dans lequel les paysans français exercent leur métier, obtenant rarement des prix qui couvrent leurs coûts de production.

INDECOSA-CGT, association de consommateurs agréée, rappelle qu'elle n'a pas été conviée, malgré sa demande, à participer aux groupes de travail.

D'après : L'Humanité, 11 octobre, "Des états généraux verrouillés de l'intérieur" / Le Monde, 12 octobre, "L'agriculture invitée à se restructurer par filières" / L'Humanité, 23 octobre, "Les états généraux de l'alimentation partent en quenouille".

Ch. Méchain

A NOS LECTRICES ET LECTEURS

Vous découvrirez avec le prochain numéro une nouvelle maquette de votre magazine. Avec une mise en page différente vous retrouverez vos rubriques habituelles ainsi que des nouvelles qui viendront, nous le souhaitons, enrichir votre lecture. Une majorité de rubriques sera permanente, quelques-unes viendront ponctuellement, au gré des besoins, apporter un éclairage sur un aspect particulier du consumérisme.

Il est vital, aujourd'hui, pour une revue de développer ses abonnements. Nous lancerons avec le numéro de janvier-février une grande campagne d'abonnement à laquelle nous souhaitons également vous associer. Vous, lecteurs, saurez participer à la valorisation et au développement de la revue d'INDECOSA-CGT.

Le comité de rédaction



APL PAS D'ÉCONOMIES SUR LE DOS DES LOCATAIRES

6,5 millions de locataires vont perdre 5 euros d'APL dès octobre, puis 8 à 10 euros dans un an... Et ce n'est qu'un début, car en 2018, le gouvernement compte retirer 60 € de plus à chaque locataire HLM qui perçoit l'APL !

Le collectif « Vive l'APL »

Signez la pétition ! <http://vivelapl.org>

COUPS DE GUEULE

AUGMENTATION INTOLÉRABLE DES TARIFS DE TRANSPORT PUBLIC POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Dans l'agglomération grenobloise nous avons un excellent réseau de transport public. Mais nous avons aussi depuis le 1^{er} septembre 2017 des augmentations tarifaires exorbitantes de 278% qui touchent les plus de 75 ans.

En moins de 10 ans, nous sommes passés de la gratuité hors heures de pointe pour les plus de 65 ans aux tarifs actuels, qui voient les retraités de plus de 75 ans payer jusqu'à 136 €/an et pour les 65 à 74 ans 268,20 €/an.

Peu représentent une population de nantis. Plus de la moitié des retraités ont une retraite inférieure à 1 300 €, une retraitée sur 4 vit avec moins de 700 € par mois. Pourquoi cette population a-t-elle été ciblée par les gestionnaires actuels du Syndicat Mixte des Transports en Commun, présidé par EELV ? Rappelons que les pensions sont bloquées depuis 4 ans alors que les dépenses contraintes sont en progression constante et que les retraités font l'objet d'une augmentation de 1,7% de la CSG.

Dans une ville et une agglomération où les pics de pollution nuisent trop souvent à la santé de la population, il y a urgence à mettre en œuvre une politique des transports ambitieuse qui assure à chacun le droit à la mobilité.

Nous pouvons décider, comme la trentaine de villes qui l'appliquent sur le territoire, la gratuité des transports en commun, nécessaire pour tous, et il est possible d'en assurer collectivement la charge financière, d'autant plus que la billetterie représente en moyenne à peine 15% du budget des transports.

Marie-Christine Dabrowski



■ Page 2: Actualités

États généraux de l'alimentation

■ Pages 4 à 7: Vie nationale

Dieselgate : retour vers le futur, ou le scandale industriel perpétuel

Logement : un Congrès HLM 2017 très agité

Transport : nouvelle liaison TGV Paris-Bordeaux : étatiser les risques, privatiser les bénéfices...

■ Pages 8 à 13 : dossier



■ Page 14 : Vie locale

Seine-maritime • Val-d'Oise

■ Page 15 : Memento

AGENDA

Novembre

- 10** Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement
- 15** Bureau national
- 20** Journée internationale des droits de l'enfant
- 23** Journée d'étude restauration des salariés
- 27-1^{er}** Formation logement - Courcelle

Décembre

- 2** Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 9** Journée nationale de la laïcité
- 14** Bureau national

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Claude Bruley . Rédacteur en chef : Christian Méchain .
Comité de rédaction : Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Alicia Girardin, Christian Méchain .
Rédaction dossier : Michèle Berzosa . Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



ÉDITO

ENGAGER INDECOSA-CGT SUR TOUS LES FRONTS

L'Assemblée générale de l'association qui s'est tenue à Balaruc les 18 et 19 octobre a marqué le début d'un nouveau mandat, avec un Bureau et un Conseil d'administration renouvelés. À cette occasion, nous étions 120 réunis et concentrés sur nos travaux et le partage de nos expériences. À l'issue d'un vote démocratique, les militants m'ont confié à nouveau la présidence de l'association pour les trois années à venir. Je mesure ma responsabilité à la veille d'une année durant laquelle vont se dérouler les élections des représentants de locataires.

Durant l'AG, une forte volonté d'engager Indecosa-CGT à fond dans la campagne qui s'annonce s'est fait entendre. La campagne sera donc menée sans tarder, sur tous les fronts, dans les territoires comme au niveau national, avec les UD, les UL et, s'il le faut, devant le CCN. Cette campagne, en portant largement les valeurs de solidarité de la CGT,

vise un objectif : l'élection de cent représentants de locataires Indecosa-CGT.

LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES SERA MENÉE SANS TARDER, SUR TOUS LES FRONTS, DANS LES TERRITOIRES COMME AU NIVEAU NATIONAL

Mais les combats sont nombreux et je n'oublie pas les autres domaines qui nous mobilisent : le pouvoir d'achat et la fiscalité, l'environnement, l'alimentation, la santé, l'énergie... Tous ces sujets ont été abordés à Balaruc lors de débats constructifs et apaisés où dominaient l'écoute

et la volonté d'agir plus efficacement. Les problèmes que rencontrent les associations n'ont pas échappé non plus au propos échangés. Baisse drastique des droits syndicaux, manque de militants, de temps, de moyens, et manque de considération de la part des syndicats. Malgré tout, de nombreux camarades ont témoigné d'une énergie incroyable et d'initiatives remarquables. Certains sont venus nous faire part de la renaissance d'associations. D'ailleurs, depuis notre dernière assemblée générale, nous avons créé deux associations et réactivé huit autres. Au bout du compte, nous sommes passés de soixante trois associations départementales à soixante dix.

Alors, face aux enjeux qui s'imposent à nous, nous n'avons qu'une seule solution : continuer à nous investir dans un travail collectif, au plus près des consommateurs salariés et pour la défense de leurs droits. D'avance merci !

Martine Sellier, présidente

RETOUR VERS LE FUTUR, OU LE SCANDALE

Pour la psychologie behavioriste, on progresse essentiellement par essais et erreurs. Le monde capitaliste globalisé dans lequel on baigne, procède quant à lui par crises et scandales à répétition. Et ce dans tous les secteurs. Illustration par celui de l'industrie automobile.

VW premier constructeur mondial...

En septembre 2015 éclate aux Etats-Unis le « dieselgate » qui touche principalement le groupe Volkswagen et ses marques satellites, Audi, Seat, Porsche et Skoda, mais aussi Mercedes.

Sur la base de tests de contrôle de pollution au départ anodins, les autorités US mettent en évidence des résultats étonnants : les taux de NOx (oxydes d'azote), notamment, sont 10 à 20 fois supérieurs à ceux attendus.

Les choses s'accroissent pour aboutir à la découverte du pot (d'échappement) aux roses : l'existence d'un logiciel truqueur destiné à contourner les normes antipollution, américaines mais aussi européennes, sur les moteurs diesel équipant quelques 11 millions de véhicules du groupe allemand à travers le monde, dont moins de 500 000 aux USA. La chronologie des événements montre que Volkswagen a eu l'opportunité de pouvoir mettre en conformité ses véhicules et d'éliminer son logiciel fraudeur. Sans sa volonté de continuer à frauder après 2014, aucun scandale n'aurait été révélé en 2015.

... et les autres constructeurs

Selon les analystes avertis, l'affaire Volkswagen n'est que le « sommet de l'iceberg ».

Des associations spécialisées ont conclu qu'en Europe des anomalies ont également été détectées : les tests faits sur 23 véhicules neufs produits par 6 constructeurs (Volkswagen,



D.F.

VOLKSWAGEN ET LA PLUPART DES AUTRES FABRICANTS ONT TROMPÉ DE MANIÈRE MASSIVE ET SYSTÉMATIQUE NON SEULEMENT LES INSTANCES DE CONTRÔLE, MAIS AUSSI LES CLIENTS QUI LEUR ONT FAIT CONFIANCE.

Audi, BMW, Citroën, Opel et Mercedes) présentent des bizarreries évoquant celles découvertes aux États-Unis. Certains producteurs sont soupçonnés de cacher des informations importantes concernant les émissions réelles de leurs moteurs diesel.

Les enquêtes menées en 2016 et début 2017 en France, en particulier par la DGCCRF, ont montré que des dispositifs illégaux similaires à ceux utilisés par Volkswagen sont aussi en usage chez les français Renault-Dacia et PSA (Peugeot, Citroën), et chez d'autres fabricants européens dont Fiat-Chrysler. Les dossiers sont entre les mains de la justice qui poursuit les investigations sur la base d'une tromperie aggravée menaçant la santé et la sécurité des personnes.

Or depuis 2009 (début d'utilisation d'un dispositif d'invalidation chez VW) plus de 40 millions de voitures diesel ont été vendues en Europe.

En 2014, la part des moteurs diesel dans le marché automobile est de 55 % en Europe et 3 % aux États-Unis. La même année, les ventes de diesel ont connu une augmentation de 30 % aux États-Unis. En Europe, où le marché ralentit, les associations professionnelles de l'automobile lancent en 2015 « une campagne conjointe de promotion ... d'un diesel moderne, fruit d'un gazole plus propre, de moteurs technologiquement avancés et de dispositifs de contrôle des émissions efficaces ».

Le paradoxe de cette affaire est que c'est aux Etats-Unis que le scandale éclate alors que c'est en Europe que le problème se pose avec le plus d'acuité.

En effet, rappeler 500 000 véhicules des États-Unis est moins problématique qu'en Europe où le diesel a été dans certains pays très avantageux (dont la France) où plus de la moitié des voitures neuves sont des diesels.

Il a été ainsi démontré que Volkswagen

INDUSTRIEL PERPETUEL

et la plupart des autres fabricants ont trompé de manière massive (à l'échelle mondiale) et systématique non seulement les instances de contrôle, mais aussi les clients qui leur ont fait confiance.

La mise en place des mesures visant à réduire les émissions polluantes dues au transport routier, telles que la norme européenne d'émission, en grande partie dictée par le lobby automobile à Bruxelles (bien laxiste et pour cause par rapport à celle qui prévaut aux USA), devait conduire les constructeurs à adapter leurs moteurs pour passer les cycles de mesure réglementaires. Conséquence, les populations ont été exposées à des taux de pollution bien plus considérables que ce que les normes autorisent.

Lutte contre le réchauffement climatique et pollution automobile

Depuis la fin du XX^e siècle, la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air sont devenues des enjeux majeurs pour la planète et l'avenir de l'humanité.

Selon le GIEC, 13 % des émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂) sont dues aux transports. Près de 50% des émissions de NOx proviennent des transports terrestres.

L'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) rappelle que « *la pollution par NOx contribue à la production de dioxyde d'azote, d'ozone troposphérique et de particules fines* » et que l'« *exposition à ces polluants a été reliée à une série d'effets graves pour la santé, dont une augmentation des crises d'asthme et d'autres maladies respiratoires pouvant être assez graves pour nécessiter une hospitalisation. L'exposition à l'ozone et aux particules a également été associée à des morts prématurées dues à des effets respiratoires liés ou cardiovasculaires induits. Les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies respiratoires préexistantes sont particulièrement à risque en termes d'effets sanitaires*

de ces polluants ». Les études menées sur le sujet indiquent que les décès prématurés se comptent par dizaines voire par centaines de milliers chaque année à travers le monde.

Quand c'est fini, ça recommence

Une nouvelle crise est en train de bousculer l'industrie automobile allemande... qui pourrait devenir le plus grand scandale industriel de l'histoire de l'Union européenne.

Deux ans après le retentissant scandale des moteurs diesels truqués de VW, le journal *Der Spiegel* a révélé que les autorités allemandes de la concurrence enquêteraient sur une entente entre les constructeurs automobiles. Ces derniers discuteraient depuis les années 1990 pour contrôler et limiter notamment les technologies de dépollution.

Plus de 1000 réunions auraient été tenues entre les cadres et ingénieurs de Porsche, BMW, Daimler (Mercedes), Audi et Volkswagen, et près de 60 groupes de travail auraient été créés pour conduire ces ententes, bien sûr dans la plus grande clandestinité. Cette entente avait évidemment pour but de limiter les coûts des équipements (anti-pollution notamment).

L'amende susceptible d'être infligée par l'autorité européenne au cartel pourrait atteindre les 50 milliards d'euros... Un chiffre *kolossal*, mais compte tenu des faits, les autorités de l'UE pourront difficilement être complaisantes.

Pour satisfaire sa soif inextinguible de profit, le « capitalisme pourrissant » n'hésite pas à tout détruire sur son passage ; il suffit de se remémorer quelques-uns des scandales du siècle : Minamata, Bopal, Fukushima, le Rana Plaza, l'amiante, la vache folle, le Médiator... ; en l'espèce, les victimes directes ou collatérales sont l'environnement et les populations.

Assurément, l'ennemi de l'humanité c'est le capitalisme et pas seulement la finance.

Jean-Jacques Neyhouser

EN BREF...

Agrochimie

Ils voudraient tout

Le réseau Semences paysannes dénonce les manœuvres de Syngenta, un géant de l'agrochimie. Ce dernier a essayé d'obtenir auprès de l'Office européen des brevets (OEB) des droits de propriété sur un gène qui donne au melon un goût « amer-rafraichissant-aigre-doux ». L'enjeu est énorme : le détenteur d'un tel brevet pourrait réclamer une taxe sur toutes les variétés dotées qu'il a fait protéger. L'action des ONG a permis de faire rejeter un brevet sur un melon Monsanto résistant à un virus dont le gène avait été récupéré dans une cucurbitacée indienne. En Europe, Monsanto et Syngenta détiennent ensemble 71% des variétés de choux-fleurs, 62% des tomates et 56% des poivrons.

<http://semences paysannes.org>.

Alimentation

Méfiez-vous des apparences



D.R.

Suite à une étude de l'Institut national de la recherche agronomique, l'Agence européenne des produits chimiques a demandé à Bruxelles de classer le dioxyde de titane comme cancérigène possible pour l'homme. L'industrie agroalimentaire utilise cet additif (E171 constitué en partie de nanoparticules) pour faire briller les bonbons, blanchir les chewing-gums, le fourrage à la vanille des biscuits, dans la sauce vinaigrette industrielle, les décorations de pâtisserie, ou pour certains plats préparés. Soyez vigilants plus que jamais.

EN BREF...

Environnement

Terriens...mais pas hors sol



D.R.

La France a perdu en dix ans 140 000 ha de terres agricoles. C'est une véritable menace pour notre alimentation, car quand ce n'est pas l'urbanisation qui grignote les sols, c'est l'agriculture intensive qui les épuise. 500 ONG européennes viennent de s'unir afin que Bruxelles protège les terres des bétonneurs et des accrocs des engrais chimiques. Il faut une moyenne de 100 ans pour qu'un sol se reconstitue avec ses lombrics, ses bactéries et ses champignons. Malgré cela, l'INRA fait aujourd'hui des recherches sur des « procédés de cultures hors-sol à circuit fermé ». Stop aux apprentis sorciers !

Agrochimie

Nous avons droit aux bons morceaux

Après le minéral de viande, le minéral de poisson. Un mélange de lambeaux, de peaux, d'arêtes et des têtes, le tout aggloméré. Le prix : 5 à 6 fois moins cher au kilo que le filet de poisson. Pourquoi les industriels se priveraient de l'utiliser quand il n'y a aucune réglementation, à part le fait que « la matière première engagée soit propre à la consommation humaine... ». D'autant que les industriels utilisent d'autres ingrédients pas chers comme la fécule de pomme de terre, de l'amidon modifié de blé, etc. A la fin, dans l'assiette on retrouve de tout sauf du poisson...

Alicia Girardin

Un Congrès HLM 2017 très agité

La rupture des négociations entre l'Union Sociale pour l'Habitat et l'exécutif la semaine précédant l'ouverture du Congrès augurait mal pour un déroulement serein. Cet événement très attendu se tenait cette année à Strasbourg du 26 au 28 septembre.

La décision socialement injustifiable du nouveau gouvernement, en début d'été, de baisse de 5€ par mois des APL, a provoqué une levée de boucliers. Il a ensuite, par décret et sans concertation, annulé des crédits 2017 pour la production de logements sociaux, conduisant au renoncement de 12 000 logements PLAI (logements sociaux aux loyers les plus bas) pourtant nécessaires. Le gouvernement a ensuite limité cette baisse des APL au seul logement social en lui imposant en compensation une baisse des loyers équivalente. La ponction énorme mettrait de nombreux organismes dans une situation très difficile, désastreuse pour certains.

Venu à Strasbourg conclure le congrès de l'USH, Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires, a été accueilli par un concert de sifflets et des appels à la démission. Interrompu très régulièrement par les huées, il s'est livré, malgré tout, à une difficile explication de texte. Insuffisante pour convaincre. Chauffée à blanc par la question des APL, une partie des représentants



Christian Méchain

d'organismes HLM (directeurs généraux, directeurs de la maîtrise d'ouvrage, etc.) ont quitté la salle pour signifier leur opposition définitive à la stratégie du gouvernement.

A l'ouverture du Congrès, face à ces enjeux, de nombreux militants CGT et INDECOSA-CGT étaient présents pour la distribution de notre tract commun, visibilité très remarquée par les congressistes.

Nos administrateurs, élus et mandatés se sont rencontrés à l'UD CGT, en matinée le lendemain, pour débattre du rôle et de l'implication des collectifs dans les territoires, des élections de fin 2018 dans le logement social, de l'incidence de la réforme logement, des revendications CGT et INDECOSA-CGT, de la façon de défendre et faire progresser les intérêts des locataires du logement social.

Christian Méchain



Christian Méchain

NOUVELLE LIAISON TGV PARIS-BORDEAUX

Étatiser les risques, privatiser les bénéfices...

Depuis le 2 juillet 2017, deux nouvelles lignes à grandes vitesses ont été mises en place diminuant le temps de parcours sur Bordeaux et Rennes.

En manque de fonds, mais conscient de la nécessité de créer de l'activité et de répondre aux besoins de transports, l'Etat lance 4 grands projets d'infrastructures ferroviaires représentant 14 Mds d'€ d'investissements (les Lignes à Grande Vitesse SEA (Paris Bordeaux) et BPL (Paris Rennes), le contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) et le déploiement de la radio sol-train numérique appelé GSM-R). Confronté à la dette du ferroviaire, l'Etat décide de passer par des Partenariats Publics-Privés (PPP) et des montages spécifiques avec les collectivités territoriales pour financer ces infrastructures. Trois projets (BPL, CNM et GSM-R) ont pris la forme de Partenariats Public Privé « classiques » de 15 à 25 ans couvrant le financement, la conception, la construction et la maintenance, ce qui constitue une perte de la maîtrise publique.

Contrat très lucratif pour Vinci

Le projet de LGV SEA a fait l'objet d'un traitement particulier sous la forme d'une concession de 50 ans accordée à la société LISEA (filiale de VINCI) qui devient gestionnaire de l'infrastructure en lieu et place de la SNCF, et bénéficie d'un niveau de trafics contractualisés et d'une garantie financière de l'Etat et de SNCF Réseau. A travers ce PPP de 7,8 Mds d'euros (le plus important jamais conclu en Europe), LISEA devient ainsi le premier gestionnaire privé d'infrastructures ferroviaires français

EN CHIFFRE

21,7 millions d'euros au km. C'est le coût des travaux de la LGV Paris-Bordeaux. Un record !



depuis la création de la SNCF en 1938 ! C'est une décision très politique et une volonté libérale de réduction du rôle de l'Etat. C'est surtout une décision très lucrative pour VINCI qui a su négocier avec l'Etat des conditions avantageuses.

En effet, le montage financier est porté à 51 % par des fonds publics (Etat, SNCF, collectivités), l'apport sur fonds propres du concessionnaire se limitant à 772 M€, le reste faisant l'objet d'emprunts à taux très avantageux puisque garantis par l'Etat !

Ce PPP constitue décidément l'apothéose du genre tant les usagers, les collectivités, le groupe public ferroviaire sont floués pour assurer les bénéfices des actionnaires et des banques :

- Le contribuable qui, à travers l'Etat (1,5 milliard d'euros) et les collectivités (1,476 milliard d'euros) apporte une large part au projet.
- Les usagers par une augmentation moyenne du billet de 10€.
- SNCF réseau qui a financé 2 milliards d'euros accroissant sa dette pour être finalement dépossédée de l'exploitation, de la maintenance et des recettes de péages.
- SNCF Mobilités avec près de 200 M€ annuels de déficit commercial.

Ce n'est pas ainsi que nous répondrons aux besoins des usagers, de la Nation et des grands enjeux environnementaux et sociétaux du XXI^e siècle !

Source : Fédération CGT des cheminots

Incident de Paris Montparnasse

Un mois après l'inauguration de ces nouvelles lignes, le 29 juillet 2017, un défaut d'isolement dans un poste électrique proche de Paris-Montparnasse générant des problèmes de sécurité, entraînant une pagaille monstre pendant trois jours.

Ce poste cumulait des technologies datant des années 80 à celles actuelles et exigeait des prouesses pour les techniciens.

En raison du retard dans la livraison du poste modernisé, le bon sens aurait voulu que le lancement se fasse en août mais les pressions politiques et financières ont été fortes.

Concernant le personnel SNCF, le service des télécoms a été séparé du reste de la SNCF et cloisonné puis le trou générationnel a conduit à reporter les formations de perfectionnement en priorisant les formations initiales.

La politique de l'entreprise qui consiste à cloisonner les cheminots pour réaliser des gains de productivité, le manque de moyens, ont sûrement conduit à ce désastre.

Enfin, le triste état de l'information voyageurs, le cloisonnement des activités, l'utilisation de personnels non cheminots non formés et, le summum, les outils numériques qui a diffusé des informations contradictoires, a achevé le fiasco.

L'Assemblée générale à l'écoute du terrain

Accueillie les 18 et 19 octobre par le centre de vacances Touristra de Balaruc-les-Bains, l'Assemblée générale de l'association a été marquée par l'expression nourrie des quelque cent vingt militants présents. À l'issue des travaux un nouveau Bureau, un Conseil d'administration et une Commission de contrôle financier ont été élus. Retour sur deux jours intenses.

Quel travail abattu ! Les deux jours d'assemblée générale n'ont pas manqué de densité tant les travaux qui s'y sont tenus ont été riches et les interventions des militants nombreuses. En effet, de longs temps de parole ont été prévus afin que chacun témoigne de son expérience de terrain, de ses difficultés, de ses bonnes pratiques, et soumette ses idées à l'assemblée. Le cadre convivial du centre de vacances n'a pas détourné les participants de leur mission.

En séance d'ouverture, Serge Ragazzacci, secrétaire général de l'UD CGT de l'Hérault est venu présenter son département et souhaiter la bienvenue aux militants.

À cette occasion, il précisait qu'un rassemblement des camarades était prévu le lendemain matin devant l'hôtel de ville de Sète dans le cadre de l'action contre la réforme du Code du travail par ordonnances, la hausse de la CSG, la baisse des APL et la réforme de l'apprentissage.



Aussitôt, il est décidé qu'une délégation Indecosa-CGT se joindra à cette initiative locale.

Pour l'heure, le secrétaire général précisait que le département ne bénéficiait pas de la présence d'une association Indecosa-CGT malgré deux fractures très prononcées, sociale et territoriale, et de grands besoins. Fracture par exemple entre Montpellier, ville riche, et Béziers, l'une des villes les plus pauvres d'Occitanie avec un grand nombre de familles à faibles revenus ou au RSA, fracture encore entre le littoral

touristique et l'intérieur viticole. Dans l'Hérault, soulignait Serge Ragazzacci, les cheminots se mobilisent seuls pour que du personnel soit maintenu dans les gares, et les personnels de la santé se battent pour que les urgences et autres structures d'accueil des patients restent ouvertes.

« Porter des dossiers politiques »

Ces propos rejoignaient précisément ceux tenus dans la foulée par Martine Sellier, présidente sortante d'Indecosa-CGT.

LE CONSOMMATEUR, UN ACTEUR NÉCESSAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE « DES BESOINS SOCIAUX QUE LE CAPITAL NE RECONNAÎT QUE DE FAÇON RESTREINTE AUX TRAVAILLEURS ET QU'IL TEND À RAMENER AUX BESOINS PHYSIOLOGIQUES. »

Santé : la défense d'une offre de soins accessible à tous

L'engagement d'Indecosa-CGT sur la santé reste indispensable, comme le soulignait Solange Fasoli (Paris). Notamment parce que le droit évolue très vite et parce que l'accès aux soins devient de plus en plus compliqué. Lors de l'AG, la question du cadre de son action a été posée.

Indecosa-CGT est reconnue comme association de défense des usagers de la santé depuis juillet 2014. Désormais, cet agrément permet de mettre en œuvre des actions de groupes comme dans le cadre de la consommation. Son renouvellement est prévu pour 2019.

« Mais l'agrément ne doit pas s'entendre comme un "permis de travail" dans le domaine de la santé, expliquait lors de l'Assemblée générale Arnaud Faucon, responsable du collectif santé. Il faut faire la distinction entre ce qui relève de la participation ouverte à toutes les associations, agréées ou non, et l'action de représenter les intérêts des usagers du système de santé, action réservée aux associations agréées. »

Un lien avec la CGT qui dérange

Quelles sont les relations entre Indecosa-CGT et l'Union nationale des associations agréées de santé* (UNAASS) ? Indecosa-CGT

a fait une demande officielle d'intégration de l'UNAASS le 13 avril 2017. Dans un courrier du 25 avril, le président de l'UNAASS a signifié à Indecosa-CGT un refus de son adhésion en raison du « lien structurel connu et non contesté avec la CGT », un lien qui serait contraire à la charte des valeurs de l'UNAASS. Le 13 juillet 2017, avec l'appui d'un cabinet d'avocat, Indecosa-CGT a contesté ce refus d'adhésion en signifiant son statut d'association agréée.

L'UNAASS, incontournable ?

À ce jour se posent des questions, concluait Arnaud. « *Pouvons-nous rester dans cet état de fait sachant que l'UNAASS est désormais l'interlocuteur principal pour faire des propositions relatives au fonctionnement du système de santé, que ses candidats dans les organismes de concertation vont être privilégiés au détriment des associations isolées, que l'Union représentera la voix de la France dans les instances internationales, et qu'enfin elle bénéficiera de la majorité des aides publiques ?* » ■

* UNAASS est issue de la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé. Elle a absorbé le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) et regroupe aujourd'hui 72 associations.



Rappelant Charles Gide* qui notait en 1925 dans son cours d'économie politique que « sans doute l'esprit professionnel, l'honneur commercial, peuvent donner au consommateur, certaines garanties », Martine Sellier remarquait que néanmoins « le consommateur fera bien de ne pas se fier au laisser faire ambiant et jouer pleinement son rôle d'acteur. » Un acteur nécessaire dans le cadre de la défense « des besoins sociaux que le capital ne reconnaît que de façon restreinte aux travailleurs et qu'il tend à ramener aux besoins physiologiques. Tous les autres besoins étant plus ou moins considérés comme des désirs, comme superflus, ou dus



* Professeur, théoricien de l'économie sociale et dirigeant du mouvement coopératif français.



à des nécessités purement psychologiques ou totalement subjectives.»

Puis la présidente rappelait toutes les menaces qui nécessitent l'action d'Indecosa-CGT. Parmi celles-ci, la hausse de la CSG, notamment pour plus de neuf millions de retraités, la diminution des APL et la mauvaise passe des bailleurs sociaux, le gel du Livret A et son bénéfice pour les banques, les scandales environnementaux et alimentaires, ou encore l'incurie des autorités de santé. « Face aux enjeux évoqués, il nous faut une association en capacité d'y répondre. Au cours du mandat passé, nous avons cherché à retrouver un équilibre et à mieux travailler ensemble, dans la fraternité. (.../...) Cependant, sur nos départements, nous devons être davantage porteurs de dossiers politiques tels que l'alimentation, très liée aux questions de la santé ou encore, les conditions de transports, l'énergie, l'eau, l'économie collaborative, les banques, etc., marquant ainsi l'apport d'Indecosa-CGT sur tous les sujets qui construisent la qualité de la vie aujourd'hui et demain. »

Arnaud Faucon poursuivait avec le rapport d'activité de l'association. En sept points, soit sept domaines fondamentaux de l'activité d'Indecosa-CGT, il balayait les aspects positifs comme les négatifs, le chemin parcouru comme les marges de progression.

« Réfléchir à plus de cohérence »

En matière de logement – sujet largement abordé durant les deux jours en raison des élections des représentants de locataires



prévues en 2018 – Arnaud relevait par exemple que « de nombreuses choses sont faites sur le territoire mais peu d'informations sont relayées au niveau national ». Et un peu plus tard : « Il nous faut réfléchir à plus de cohérence. En effet, c'est bien de l'habitat dont il est question dans nos préoccupations et pas uniquement du logement social. Bon nombre de militants propriétaires de leur logement ne se retrouvent pas toujours dans nos actions. »

Dans le domaine de la santé, Arnaud relevait les blocages politiques auxquels se heurtent les associations en territoires. Mais il soumettait aussi une question cruciale à l'assemblée. « L'activité santé est pratiquement une activité d'association à elle seule. Il faut de l'expertise, de la

réactivité, des moyens financiers, une communication dédiée, une formation permanente, de la disponibilité, etc. Avons-nous les forces nécessaires pour y répondre ? Sinon quels objectifs raisonnables pouvons-nous nous fixer pour faire vivre l'activité ? »

Arnaud soulignait ensuite qu'en matière d'alimentation, le nouveau gouvernement était le premier à ne pas reconnaître Indecosa-CGT. « Cela ne nous empêche pas de dénoncer les scandales » s'insurgeait Arnaud Faucon tout en listant les différentes actions de l'association.

L'ordre du jour suivait son cours. Après l'incontournable rapport financier et son approbation, et avant les élections des membres du Bureau, la parole fut



UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Plébiscité par les militants présents à l'AG, IN magazine n'en est pas moins perfectible. Au mois de janvier 2018, paraîtra une nouvelle formule enrichie de nouvelles rubriques. Un appel à contributeurs a été lancé. En effet, si une journaliste prend en charge le dossier central, le reste des articles repose sur chacun des militants. Le rédacteur en chef, Christian Méchain (38), attend donc les articles qui feront vivre les pages et rendront compte de l'activité des associations.

En parallèle, le site internet se prépare au relookage. Hormis les pages réservées aux camarades, le site devrait constituer, pour le grand public, une invitation à venir rencontrer les militants.

Logement : une campagne offensive s'annonce

L'échéance cruciale des élections de représentants de locataires de fin 2018 orienta largement le débat. Un engagement massif des militants dans la campagne à venir fut acté par un vote quasi unanime.

C'est avec, en toile de fond, un enjeu essentiel, les élections des représentants des locataires de novembre et décembre 2018, que s'est déroulé le débat sur le logement. Isabelle Rocher en rappelait tout d'abord le contexte dramatique : 4 millions de mal logés en France, 70% de la population éligible au logement social, près de 2 millions de ménages en attente d'un logement social alors que seulement 450.000 sont effectivement attribués chaque année, des menaces en cours sur les bailleurs sociaux... « *Les mesures contre le logement social se multiplient. Elles réclament que nous nous mobilisions plus fortement encore, particulièrement en vue des élections à venir* » insistait Isabelle tout en déplorant le manque de candidats et la difficulté d'en recruter.

D'autres difficultés furent abordées par les camarades. Hervé (Bouches-du-Rhône) pointait le manque de formation. Alors que nombre de militants faisaient part du besoin de renforcer les liens avec les syndicats, Bernard (Landes) notait « *qu'il serait bien que la confédération prenne position par rapport à la CNL.* »

Solidarité et mutualisation

Mais des solutions furent aussi évoquées. D'abord la solidarité entre les associations, entre les plus riches et les plus démunies, puis la mutualisation des moyens à mettre en œuvre. L'association nationale pourrait par exemple concevoir un tract unique que les associations locales s'approprieraient. S'il reste un an pour débattre de la campagne et se mobiliser, Martine Sellier, présidente sortante, suggérait néanmoins que l'engagement des associations s'exprime fortement et dès à présent. « *Je souhaite que l'on s'engage tous. S'il existe des difficultés avec les UD, le national peut aider, rencontrer les responsables au CCN, tenter de débloquer les choses. Encore faut-il faire remonter les problèmes jusqu'à nous.* »



Quant à la campagne, elle doit pouvoir compter sur la solidarité entre nous. Nous devons mener une campagne à la fois en territoire et à l'échelle nationale. Marquons ici notre ferme engagement ! » Ce fut fait par un vote quasi unanime (moins une abstention). ■



DES FICHES REVENDICATIVES AU SERVICE DES MILITANTS

À plusieurs reprises durant les échanges, les fiches revendicatives d'Indecosa-CGT, validées par le précédent Conseil d'administration, ont été évoquées. Celles-ci, au nombre de onze, traitent des principaux axes de mobilisation de l'association. Elles ont été bâties avec la participation de toutes les associations volontaires et, loin d'être figées, seront amenées à s'adapter aux contextes social et juridique à venir. Les militants ont été vivement encouragés à s'en saisir et à les faire vivre. Pour découvrir les fiches revendicatives : indecosa.cgt.fr, *espace rédacteurs*

longuement laissée aux associations. Santé, logement, économie circulaire, alimentation, auto-entrepreneuriat, services publics, surendettement, naturellement tous les sujets qui traversent l'action d'Indecosa-CGT furent évoqués.

Pour une plus grande efficacité

Mais durant ce mercredi après-midi, émergeaient également un grand nombre d'interrogations sur le fonctionnement même des associations. Marc (Pas-de-Calais) se demandait comment concilier actions collectives et traitement des dossiers individuels. Isabelle (Indre-et-Loire) expliquait que l'association était bien reconnue par les syndicats, mais qu'elle ne parvenait pas à travailler avec eux. « On est à côté, pas avec » regrettait la militante. Geneviève (Bouches-du-Rhône) exposait, quant à elle, toute la communication que son association avait déployée pour faire connaître Indecosa-CGT dans les syndicats. Le manque de militants et, plus globalement, de temps pour s'investir était souligné à plusieurs reprises. Lucien (Loire-Atlantique) revenait alors sur l'urgence de voir instaurer le statut du militant associatif. Le besoin de formation, notamment juridique, se faisait aussi entendre.

Impossible ici de relater l'ensemble des échanges tant ils furent nombreux. Mais deux idées générales les reliaient toutes : la recherche d'une plus grande efficacité des actions menées sur le terrain et la conscience aigüe d'appartenir à la CGT et d'en porter les valeurs. ■

POUR LA DÉFENSE DES CTCR

Une résolution a été votée à une large majorité, visant à réaffirmer le rôle majeur et indispensable des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (ou SRA – structures régionales assimilées – mono-région ou unions). Par ce texte l'Assemblée générale a notamment condamné fermement la politique des gouvernements successifs abandonnant progressivement ces outils publics de proximité au service des associations de consommateurs.

Pour lire le texte de la résolution :
indecosa.cgt.fr,
 espace rédacteurs

International : un nouveau regard

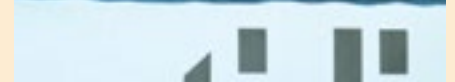
Très appréciées par les camarades présents, les interventions au sujet de l'ECU, du syndicalisme américain et du droit à l'énergie partout dans le monde, trouvaient naturellement leur place dans le déroulement de l'AG.

Alors que le geste d'un consommateur, ici, a une incidence sur la vie des travailleurs bien au-delà de nos frontières, il paraît naturel d'ouvrir les réflexions de l'association à l'international. C'est en substance ce qu'expliquait Guy Beauné en introduction de la séquence « internationale » du 19 octobre.

Pour aborder ces aspects, Flavia Cavalero et Giovanni Dei Giudici présentaient l'Union des consommateurs européens (ECU), un groupement d'une dizaine d'associations, dont Indecosa-CGT, qui se veut être « les yeux, les oreilles et la voix des citoyens européens ».

Nicholas Allen, de l'Union internationale des employés des services (SEIU) présentait l'état du syndicalisme aux USA et surtout ses actions entreprises dans les fast-food pour faire valoir les droits syndicaux et des salaires décents. Le syndicaliste américain rappelait notamment que McDo comptabilisait 69 millions de clients par jours dans le monde. « Ses salariés ne l'inquiètent pas, les consommateurs, eux, peuvent lui faire peur ! »

Enfin Valérie Goncalves (FNME-CGT) s'exprimait au nom de l'ONG Droit à



l'énergie - SOS future et revenait sur les droits fondamentaux de l'Homme, partout dans le monde.

Cette invitation à placer les préoccupations des militants à l'échelle de la planète fut fortement appréciée par l'assistance et la présidente de l'association en profita pour inciter les camarades prêts à s'investir dans ce domaine à se faire connaître, le collectif devant être renforcé. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://europeanconsumersunion.eu/>
<http://www.energiesosfutur.org/>





3 QUESTIONS À NICHOLAS ALLEN

REPRÉSENTANT SYNDICAL AMÉRICAIN

“ Nous avons des affinités stratégiques avec la CGT ”

Quel syndicat représentes-tu ?

Je travaille pour l'Union internationale des employés des services (SEIU), un syndicat présent aux USA, au Canada et à Porto-Rico. Il compte plus de deux millions d'adhérents, c'est le deuxième plus important des Etats-Unis.

Pourquoi le SEIU souhaite travailler avec Indecosa-CGT ?

Nous avons des affinités stratégiques avec la CGT et je connais déjà plusieurs fédérations avec lesquelles je travaille. Chez Indecosa-CGT, j'apprécie la posture combative grâce à laquelle nous pourrions mener différents combats.

L'un est déjà en cours...

Oui, nous souhaitons en effet mettre la pression, partout dans le monde, sur McDo afin que ses dirigeants acceptent enfin de travailler avec les syndicats. Pour cela, nous avons besoin d'appuis, de tisser des liens multiples et d'amplifier nos actions. C'est pourquoi nous souhaitons travailler avec Indecosa-CGT.



ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A LA CFC

Nb de voix total = 403 846

CANDIDAT	ÉLU AU CA				
		CUSSET JEAN-MICHEL	ÉLU	MECHAIN CHRISTIAN	ÉLU
		DAGUZAN LOIC	ÉLU	MENET ERIC	ÉLU
		DESSOLLE LAURENT	ÉLU	MICHEL ROGER	ÉLU
AMSELLE CLAUDE	ÉLU	DUENAS MURIEL	ÉLUE	MOREAU PATRICK	ÉLU
ANTOINE PHILIPPE	ÉLU	EL MAGHILI FATIMA	ÉLUE	MOREL MARTINE	ÉLUE
BARBIER PATRICK	ÉLU	FASOLI SOLANGE	ÉLUE	NEYHOUSER JEAN-JACQUES	ÉLU
BEAUNÉ GUY	ÉLU	FAUCON ARNAUD	ÉLU	PILET ROMUALD	ÉLU
BERTIN LUCIEN	ÉLU*	FILLIAT BERNARD	ÉLU	PIRON DOMINIQUE	ÉLU
BEROUARD PATRICIA	ÉLUE	FLORIN ALAIN	ÉLU	ROCHER ISABELLE	ÉLUE
BONNET-SIMON PASCALE	ÉLUE	GIRARDIN ALICE	ÉLUE	SELLIER MARTINE	ÉLUE
BONNINGUES BRIGITTE	ÉLUE	GRANDVIENNOT BERNARD	ÉLU	TRAVERS JACKY	ÉLU
BOUILLON PATRICE	ÉLU	GUEDOUAR SALIMA	ÉLUE		
BOUVIER CHRISTIAN	ÉLU	HISLAIRE LUCIEN	ÉLU	MEMBRE DE LA CFC	
CHANEL CLAUDE	ÉLU	JANVIER ALAIN	ÉLU	SCHERER MICHEL	ÉLU
CORNELOUP CHRISTIANE	ÉLUE	KALAI ABDELMAJID	ÉLU	SEGUIN COLETTE	ÉLUE
COUDIN ALAIN	ÉLU	KHALIFA CHRISTIAN	ÉLU	BEVAVAL JEAN-HENRI	ÉLU
CURTILLET HERVÉ	ÉLU	MARTY DOMINIQUE	ÉLU		

* MEMBRE DU BUREAU

SEINE-MARITIME EDF PLIE BOUTIQUE A ROUEN

A l'appel des associations Droit à l'énergie-Stop aux coupures! Normandie et Indecosa-CGT 76, une trentaine de personnes s'étaient rassemblées le 29 septembre dernier devant la boutique EDF de Rouen dont la fermeture définitive était programmée pour le 2 octobre. Étaient présentes également, outre les adhérents des deux associations, des militants de la FNME-CGT, de l'UL-CGT de Rouen, du syndicat CGT du Conseil départemental 76, et du Collectif Services publics de l'UD-CGT 76. Pour la mairie de Rouen, seuls des élus PCF avaient fait le déplacement...

Notre mobilisation a permis de médiatiser la fermeture de cette boutique EDF et ses conséquences. En effet, deux journalistes nous ont interviewés : l'un pour France Bleu et l'autre pour Paris-Normandie.

13 500 personnes s'adressent, chaque année, à un des trois conseillers clientèle présents en boutique. Des usagers parmi les plus précaires, les plus fragiles, qui n'auront plus d'interlocuteur en face d'eux pour régler leurs problèmes. Il leur sera difficile, dorénavant, de négocier un



paiement. Le conseiller de la boutique règle le plus souvent le problème d'un ou deux coups de téléphone. Mais maintenant... Pour certains, l'informatique empêche l'accès au droit.

Un milliard d'économie

Si EDF a décidé de fermer ses agences d'ici 2019 (Le Havre et Caen en 2018), ce n'est pas que le nombre d'usagers à venir en boutique diminue « *mais plutôt que cet accueil du public revient trois fois plus cher*

qu'un acte téléphoné ou numérique », rapporte, sur place, la déléguée syndicale FNME CGT. L'entreprise a aussi annoncé son plan pour réaliser un milliard d'euros d'économie d'ici 2019 et la suppression de 420 emplois. Nous réclamons le maintien d'un service d'accueil de proximité et rappelons que l'État détient encore 83,4 % du capital d'EDF.

Notre lutte doit continuer car l'avenir s'annonce sombre pour les usagers : fin des tarifs réglementés, disparition des correspondants solidarité à

EDF, mise en place du chèque énergie en lieu et place des tarifs sociaux, nouvelles règles imposées par l'Europe (4^e paquet énergie) qui engendrera inégalité de traitement sur le territoire et flambée des tarifs...

Droit à l'énergie-Stop aux coupures! Normandie approfondira la question de la précarité énergétique lors d'un débat auquel participera également INDECOSA-CGT à la fête de l'Huma de Normandie les 25 et 26 novembre prochains.

Sylvie Boulier

VAL-D'OISE FORMATION LOGEMENT PAR LE CTCR ÎLE DE FRANCE

A ux dernières élections HLM de décembre 2014, nous avons présenté une liste auprès du bailleur social AB Habitat (Argenteuil-Bezons) et avons fait 24,17 %, soit la 2^e place.

Grâce à ce résultat, nous venons d'obtenir des subventions nous permettant de faire bénéficier les locataires adhérents à Indecosa-CGT d'une formation sur le logement réalisée par le CTCR Île-de-France qui a eu lieu le 10 octobre 2017 à Argenteuil. L'objectif de cette formation décentralisée était de former les représentants des locataires sur toutes les questions relatives à la vie associative, celles relatives au logement pour assister et défendre les locataires.

Au programme de la journée :

- La constitution d'une amicale de locataires, ses missions et ses droits ;
- Les différents textes qui régissent le logement social ;
- Les différentes instances de concertation avec les bailleurs sociaux ;



- Détermination des charges locatives (nature et examen des différents types de charges...);
- Paiement des charges locatives (obligation de paiement, recouvrement amiable – régularisation et contentieux).

Pour les prochaines élections HLM de 2018, nous travaillons collectivement et régionalement avec les camarades des 75, 78, 91, 93 et 95 pour présenter une liste auprès du bailleur « Immobilière 3 F ».

Patrice Moreau

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager.

Transmettez vos textes, programmes, informations, comptes-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Vie locale du IN Magazine.

Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

M E M E N T O

1^{er} mai 2017**Honoraires de médecins**

Généralistes : consultation :	25,00 €
Visite à domicile :	33,00 €
Majoration le samedi après-midi :	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €
Majoration de nuit :	

De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

Forfait hospitalier

Etablissement psychiatrique	18,00 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 120 €	13,50 €
	18,00 €

Franchise médicale

(plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

Allocations familiales au 1^{er} avril 2016

Selon les ressources perçues en 2014 :

2 enfants < ou = à 67408€	129,86 €
< ou = à 89847€	64,93 €
> à 89847€	32,46 €
3 enfants < ou = à 73025€	296,24 €
< ou = à 95464€	148,12 €
> à 95464€	74,06 €
4 enfants < ou = à 78642€	462,62 €
< ou = à 101081€	231,31 €
> à 101081€	115,65 €

Indice des prix à la consommation (IPC) :

base 100 en 2015	
Janvier 2016 :	99,07
Janvier 2017 :	100,41
Variation annuelle	+ 1,34 %

Indice du coût de la construction (ICC) :

base 100 au 4 ^e trimestre 1953	
4 ^e trimestre 2015 :	1629
4 ^e trimestre 2016 :	1645
Variation annuelle	0,98 %

Indice de référence des loyers (IRL) :

base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1998	
1 ^{er} trimestre 2016 :	125,26
1 ^{er} trimestre 2017 :	125,90
Variation annuelle	0,51 %

SMIC au 1^{er} janvier 2017

Pour une heure	9,76 €
Pour 39 heures par semaine	1691,31 €
Pour 35 heures par semaine	1480,27 €

Revenu de solidarité active au 1^{er} avril 2017 (RSA)

Pour une personne seule	536,78 €
Pour un couple	805,17 €
(Sommes majorées si des enfants sont à charge)	

Aide juridictionnelle au 1^{er} janvier 2017

Totale : moins de 1007 € mensuels	
Partielle : moins de 1510 € mensuels	
Majorées de 181 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 114 € pour les suivantes	

Crédit

Taux de l'usure maximum au 2 ^e trimestre 2017 :	
Prêts immobiliers :	Taux fixe : 3,29 %
	Taux variable : 2,75 %
	Prêts relais : 3,25 %

Prêts à la consommation :	
Inférieur à 3000 € :	20,27 %
De 3000 € à 6000 € :	13,33 %
Supérieur à 6000 € :	6,59 %
Taux de l'intérêt légal :	0,90 %

Aides au logement

L'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées selon les ressources des bénéficiaires et selon le coefficient de dépassement du loyer plafond de la zone d'habitation. En fonction de ce dépassement les aides peuvent être diminuées ou supprimées. Dès lors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine global supérieur à 30 000 € (hors résidence principale et bien professionnel), leurs éventuelles résidences secondaires non louées, mais aussi leur épargne défiscalisée – Livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire – seront désormais intégrées dans le calcul des aides. Celles-ci pourront être revues à la baisse ou supprimées.

Aide personnalisée au logement**APL (bailleurs sociaux)**

Plafond APL personne seule	
Zone I (Île-de-France)	292,85 €
Zone II (Agglomérations >100 000 h + Corse)	255,23 €
Zone III (Autres agglomérations)	239,31 €

Plafond APL couple	
Zone I	353,20 €
Zone II	312,40 €
Zone III	289,99 €

Par personne supplémentaire	
Zone I	57,91 €
Zone II	51,16 €
Zone III	46,60 €

Allocation de logement sociale	
ALS étudiant	
Boursier, aide maxi	204,72 €
Non boursier, aide maxi	176,84 €
ALS étudiant en colocation	
Calculée selon le nombre de colocataires	

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 4 €

Abonnement annuel

 Individuel : 20 € Collectif 10 et plus : 12 € Membre bienfaiteur : 100 € Collectif 5 à 9 : 16 € Soutien : 40 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organismeJ'adhère pour l'année 2017 30 eurosJe m'abonne à In magazine pour six numéros 20 eurosSoutien au magazine 40 euros**Membre bienfaiteur**Je verse pour l'année 2017 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine 100 euros**Date et signature**

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Élections
2017

Je vote

pour mes délégués
du 13 novembre
au 10 décembre.

À la Macif,
c'est moi
qui choisit

et je choisit mon programme d'actions mutualistes :

Prévention
#stopauxcoupsdurs

ou

Innovation
#capsurlefutur

Rendez-vous sur : jechoisis.macif.fr

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4, rue Pied de Fond - 79000 Niort.

Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28, rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

Crédit photo : Gerhard Linnekogel/Eyesee